

COMMUNE LE MOURET

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE 12 décembre 2024

A la Croix-Blanche Le Mouret

Tractanda

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée du 28 mai 2024 ne sera pas lu ; il est à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture et sur le site internet – www.le-mouret.ch

2. Budget 2025. Un exemplaire du budget est joint à la convocation.

Le message du Conseil communal sur le budget de fonctionnement et sur les investissements sera à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture, et sur le site internet – www.le-mouret.ch.

2.1 Budget de fonctionnement

2.2 Budget des investissements

2.2.1 Locaux annexes du patrimoine administratif – Place de jeux de Montévraz

2.2.2 Ecole de Zénauva - Tableaux interactifs pour salle de classe

2.2.3 Structures d'accueil extrafamilial de jour – Crèche - crédit d'étude

2.2.4 Approvisionnement en eau – chambre de vannes Le Closalet

2.2.5 Traitement communal des eaux usées – Epuration – collecteurs route du Grâbo

2.2.6 Routes communales – création trottoir Le Grâbo – crédit supplémentaire

2.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement

3. Remise du prix du mérite communal de Le Mouret

4. Modification du Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES)

Le règlement ne sera pas lu ; il sera à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal, durant les heures d'ouverture, et sur le site internet – www.le-mouret.ch-, 10 jours avant l'assemblée.

5. Modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut Lac français

Les statuts ne seront pas lus ; ils seront à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal et sur le site internet – www.le-mouret.ch-, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

6. Information

7. Divers

COMMUNE LE MOURET :

Le secrétaire :

Le Syndic :

Laurent Tercier

Nicolas Lauper

Document pas encore approuvé

Présidence :	M.	Nicolas Lauper	syndic
Conseillers présents :	M.	Eric L'Eplattenier	vice-syndic
	M.	Patrick Bongard	
	M.	Nicolas Brunisholz	
	M.	Jean-Louis Cotting	
	Mme	Martine Halter	
	M.	Denis Murith	
	M.	Nicolas Yerly	
	M.	Michael Vogt	

Secrétaire : M. Laurent Tercier

M. Nicolas Lauper ouvre l'assemblée à 19 h 30 en souhaitant une très cordiale bienvenue et en remerciant les citoyens présents ce soir à notre assemblée, consacrée principalement aux budgets 2025.

Il salue en particulier tous ceux qui participent aujourd'hui à leur première assemblée communale. Nous vous sommes reconnaissants, à tous, d'avoir bien voulu consacrer cette soirée au présent et à l'avenir de notre commune, dans une ambiance sereine et respectueuse des opinions de tous.

La convocation vous a été transmise par tous-ménages. Le fascicule comprend : le tractanda de notre assemblée, le budget de fonctionnement 2025, le budget des investissements 2025.

M. Le Syndic demande si quelqu'un a des remarques à faire au sujet du tractanda.

M. le Syndic constate que l'assemblée a été convoquée dans les délais, selon le mode convenu, et qu'elle peut donc valablement délibérer.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, **M. Le Syndic** indique que les débats seront enregistrés. Il remercie d'ores et déjà, M. Jean-Paul Bernard, qui nous met à disposition son matériel d'enregistrement et de sonorisation. Il demande aux citoyens d'utiliser le micro lorsqu'ils veulent intervenir et d'indiquer leurs nom et prénom.

M. Le Syndic nomme les scrutateurs suivants :

Mme Monique Charrière
M. Stéphane Vesin

Il prie les scrutateurs de procéder au décompte des citoyens présents.

Personnes présentes : 89

Personnes qui n'ont pas le droit de vote : 7

Personnes aptes à voter : 82

Majorité absolue : 42

Se sont excusés de ne pouvoir participer à cette assemblée : Mme Michaud
M. Nicolas Kolly
M. Philippe Grand

Mme Christiane Castella-Schwarzen

Avant de débiter cette assemblée, M. Le Syndic informe l'assemblée que le Conseil communal retire le point 2.2.1 de l'ordre du jour, Place de jeux à Montévraz.

L'entreprise Schilliger à Matran ferme son magasin de fleurs. Sur le site, une place de jeux était à disposition des enfants. Une citoyenne nous avait proposé de prendre contact avec l'entreprise, cette place de jeux était donnée gratuitement.

Les contacts ont été pris, la commune avait réservé cette place de jeux, il avait été entendu que nous devions aller la chercher jusqu'à la fin de l'année.

Lors d'un téléphone avec l'entreprise afin d'annoncer que nous allions venir chercher cette place de jeux, nous avons appris que celle-ci n'était plus sur le site, entre-deux, l'entreprise l'a vendue.

Ce point au budget des investissements est donc retiré, le Conseil communal reviendra au plus vite devant l'assemblée communale avec une nouvelle proposition, si possible lors de l'assemblée des comptes.

Tractanda No 1 - Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée du 28 mai 2024 ne sera pas lu ; il était à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal et sur le site internet – www.le-mouret.ch-, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

M. Le Syndic demande si quelqu'un a des remarques ou des questions à formuler.

Le procès-verbal de l'assemblée du 28 mai 2024 est accepté à l'unanimité. M. Le Syndic remercie le secrétaire pour la rédaction de ce dernier.

Tractanda No 2 - Budget 2025

M. Le Syndic passe la parole à M. Eric L'Eplattenier pour la présentation du budget de fonctionnement.

Avec un déficit d'env. Fr. 738'000.00, le résultat de notre budget 2025 est un peu meilleur qu'en 2024 (déficit de Fr. 1,04 Mios), mais demeure toujours fortement déficitaire. Si les produits ont bien progressé, notamment grâce à l'entrée en vigueur de notre augmentation du taux d'impôts de 4,5 pts, les charges ne sont malheureusement pas en restes. Il y a bien évidemment l'amortissement de notre nouvelle école qui figure désormais dans nos charges et qui est directement lié à la hausse de notre taux d'impôt, mais il y a également toute une série de charges qui prennent l'ascenseur : on peut citer les charges liées, les frais en lien avec la formation et un nombre d'élèves toujours en hausse, l'informatique, les différentes prestations en lien avec le Réseau Santé Sarine, les frais d'entretien et réparations et finalement, les frais liés à la réorganisation et au déménagement de certains services comme celui des curatelles.

Le déficit prévisible pour 2025 n'est certes pas plaisant, mais ce n'est pas non plus une surprise.

En effet, en 2021 lorsque nous avons soumis le projet définitif de la nouvelle école à l'assemblée communale, avec son plan financier, le Conseil communal avait demandé une hausse du taux d'impôts

de 6 pts pour couvrir ces nouvelles charges. A l'époque, avec 6 pts d'augmentation, il subsistait un déficit résiduel d'env. Fr. 280'000.00, déficit jugé acceptable. Pour comparaison : avec 4,5 pts, le déficit résiduel augmente alors à Fr. 470'000.00. La différence avec le déficit annoncé pour 2025 résulte de l'augmentation générale des charges qui progressent malheureusement plus vite que nos revenus. Face à ce constat, nous avons limité les investissements au strict minimum : Fr. 547'000.00 au total, alors que notre moyenne annuelle d'investissements se situe aux alentours de Fr. 1,5 Mios.

Quelques éléments-clés (montants en millier) :

Impôts tous types confondus : Fr. 10'202/m, en hausse de Fr. 1'120/m

Péréquation financière : Fr. 808/m, en hausse de 59/m

Soit une augmentation globale de nos revenus de Fr. 1'179/m. Pour les impôts, hormis l'augmentation de 4,5 pts, la méthodologie n'a pas changé : basée sur la taxation effective 2022 avec les taux de progression indiqués par le Canton. Quant aux impôts spéciaux, c'est la moyenne des 3 dernières années qui a été appliquée. Seules exceptions : les impôts sur les gains immobiliers et sur les mutations. C'est les montants effectivement comptabilisés en 2023 qui ont servi de base, et non pas la moyenne. L'activité immobilière est toujours soutenue sur notre territoire, d'où cette approche.

Quant aux charges, voici les principales augmentations :

Notre nouvelle école : augmentation des charges de 282/m

Il s'agit essentiellement de l'amortissement du nouveau bâtiment, calculé à raison de 3 %, sur les coûts effectifs connus et comptabilisés au moment de l'établissement du budget.

En effet, si la nouvelle école est fonctionnelle depuis plusieurs mois, le décompte final pour cet investissement n'a pas encore été établi. Il subsiste encore quelques factures finales à recevoir et à honorer. Quoiqu'il en soit, les coûts de construction ont été parfaitement bien maîtrisés.

Autre augmentation, les charges liées : Fr. 290/m au total.

Ce montant englobe nos participations aux dépenses cantonales en augmentation de Fr. 147/m (écoles, écoles spécialisées, infrastructures ferroviaires et trafic régional) et celles dans les associations de communes comme le Service des Curatelles, le Réseau Santé Sarine, le CO et l'ARS, en augmentation de Fr. 143/m.

L'informatique : Fr. 123/m de plus

Un audit informatique a été réalisé en 2024, analyse qui a révélé plusieurs faiblesses dans notre réseau informatique, une sécurité insuffisante, des mises à jour incomplètes et un matériel jugé obsolète. Les frais à engager englobent du nouveau matériel (PC), des abonnements pour les logiciels, une prise en charge complète par un nouveau prestataire informatique (notre spécialiste actuel prenant sa retraite) ainsi qu'un hébergement sur des serveurs externes.

Le personnel : Fr. 68/m de plus

Contrairement à l'an dernier, notre budget prévoit un palier supplémentaire pour l'ensemble du personnel. Par contre, il n'y aura pas d'indexation des salaires, comme c'est aussi le cas pour le personnel de l'Etat de Fribourg. A signaler encore une dotation complémentaire pour l'administration, soit un 10 % de plus et 30 % supplémentaires pour l'accueil extrascolaire (AES), ceci pour faire face à la surcharge de travail, respectivement à l'augmentation de la demande (modules complémentaires pour l'AES).

Achat de machines, mobilier & outils : Fr. 66/m supplémentaires

On peut citer ici l'achat de mobilier pour les locaux laissés vacant par le départ sur Service des Curatelles, locaux repris par l'administration communale, l'achat de 42 Ipad pour les classes d'écoles ou encore une saleuse pour le service technique.

Les frais d'entretien & réparations : Fr. 47/m de plus

Différents travaux urgents sont d'ores et déjà planifiés, comme le remplacement d'un lave-vaisselle et du plan de travail dans la cuisine de la salle d'activité, la rénovation des façades de l'école de Zénaüva, le remplacement de la porte d'entrée du Centre sportif ou encore des travaux de carrelage dans les vestiaires du dit centre.

Les investissements : Fr. 40/m de plus

Il s'agit ici des charges financières (intérêts sur prêt et amortissement) en lien avec les 6 investissements proposés pour 2025, soit la rénovation de la place de jeux de Montévraz, les nouveaux tableaux interactifs pour l'école de Zénaüva, un crédit d'étude pour une nouvelle crèche, un crédit complémentaire pour un nouveau trottoir au Grabô, le remplacement de vannes au Closalet et de nouveaux collecteurs au Grabô en lien avec les futures constructions au Pafuet.

Ces différents postes représentent une augmentation totale des charges de Fr. 916/m.

Comme déjà annoncé, la manne supplémentaire de recettes en lien avec la hausse du taux d'imposition ne permet pas de combler le déficit prévisionnel. Un bon nombre de charges sont incompressibles et ont un caractère obligatoire. Quant aux choix opérés dans le cadre de notre modeste autonomie, ils n'ont rien de luxueux ou de superflus. Le constat est relativement clair : à terme, une nouvelle hausse d'impôts sera nécessaire pour couvrir nos charges courantes.

Il est aussi vrai que nous annonçons des déficits depuis plus de 10 ans et que sur les mêmes périodes nous avons accumulés de nombreux bénéfices, parfois très conséquents. Ce qui a changé : la marge d'autofinancement qui n'a cessé de se réduire ces dernières années.

Alors oui, nous bénéficions d'importantes réserves accumulées ces dernières années et sommes en mesure de « supporter » 2 ou 3 exercices déficitaires, sans que cela soit dramatique. Mais à terme c'est la liquidité qui pourrait faire défaut, lançant ainsi le spectre d'une nouvelle hausse d'impôt.

M. Eric L'Eplattenier passe en revue le budget de fonctionnement 2025.

Récapitulation

Total des charges	: Fr. 15'632'420.20
Total des produits	: Fr. 14'894'248.60
Excédent de charges	: Fr. 738'171.60

La parole n'étant pas demandée, M. Le Syndic remercie M. Eric L'Eplattenier pour sa présentation et passe la parole à M. Jacques Cotting, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport sur le budget de fonctionnement.

M. Le Syndic remercie M. Jacques Cotting pour son rapport.

2.2 Budget des investissements

M. Le Syndic informe l'assemblée que le rapport de la commission financière sera lu après la présentation de chaque objet. Le Conseil communal estime que l'assemblée doit connaître l'avis de la commission financière avant l'ouverture des discussions. Un contrôle dans la loi sur les communes indique que c'est bien cette procédure qui doit être suivie.

2.2.2 Ecole de Zénauva - Tableaux interactifs pour salle de classe

M. Le Syndic passe la parole à Mme Martine Halter pour la présentation de cet objet.

Mme Martine Halter informe l'assemblée que lors de la construction de la nouvelle école, nous avons muni les classes de tableaux interactifs.

A l'école de Zénauva, les tableaux noirs sont d'époque et arrivent en bout de course.

Nous vous proposons donc un investissement de Fr. 50'000.00 afin de munir les 4 classes de Zénauva de tableaux interactifs identiques à ceux de la nouvelle école.

Tout en gardant le travail de motricité et l'apprentissage de l'écriture, ils permettent de travailler avec les nouveaux moyens d'enseignement, qui sont quasi tous sur informatiques.

Ces tableaux ont une face tableau noir, une partie tableau blanc et une partie écran, permettant de travailler de différentes manières. Visualiseur, travail de l'écriture, de la géométrie avec le compas et les formes prédéfinies, vidéos d'apprentissage etc...

De plus, ces appareils sont silencieux.

A relever encore, que certains/es enseignant(e)s travaillent sur les deux sites. Il sera donc plus facile de travailler avec les mêmes outils. Nous souhaitons également offrir ces nouveaux moyens d'enseignement à l'école de Zénauva.

Le Conseil communal demande à l'assemblée communale d'accepter cette dépense.

L'investissement est le suivant :

Coût	Fr. 50'000.00
-------------	---------------

Financement :	par emprunts
---------------	--------------

Charges annuelles :

Amortissements	Fr. 12'500.00
----------------	---------------

Intérêts	Fr. 750.00
----------	------------

M. Le Syndic passe la parole à M. Jacques Cotting, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport sur l'objet « *Ecole de Zénauva - Tableaux interactifs pour salle de classe* ».

M. Claude Brodard fait remarquer que les tableaux interactifs pourraient éventuellement être financés par le canton. Il faudrait se renseigner à ce sujet.

Mme Martine Halter répond que selon ses renseignements, seuls les ordinateurs et pc peuvent être financés par le canton.

La parole n'étant plus demandée, M. Le Syndic passe au point 2.2.3

2.2.3 Structures d'accueil extrafamilial de jour – Crèche - crédit d'étude

M. Le Syndic passe la parole à Mme Martine Halter pour la présentation de cet objet.

Mme Martine Halter informe l'assemblée que le besoin en crèches se fait sentir dans grand nombre de cantons. Une étude montre que la Suisse compte 700 crèches de plus qu'il y a quatre ans.

Notre commune et celles de l'Association n'y échappent pas.

La crèche Capucine, est une crèche intercommunale, dont les communes de Le Mouret, Treyvaux, Bois d'Amont, Ferpicloz et Villarsel-sur-Marly, font parties.

La crèche est actuellement située sur deux sites.

Ne pouvant accueillir plus d'enfants à la Cure de Praroman et au vu des demandes croissantes, en novembre 2022, la commune de Treyvaux a mis un appartement à disposition. En avril 2024 un deuxième appartement a dû être mis à disposition.

Nous avons une capacité d'accueil de 42 places et avons 104 enfants inscrits.

Malgré l'ouverture du dernier appartement, la situation actuelle ne répond toujours pas à la demande des parents ; sur certains jours nous devons refuser des enfants.

Pourquoi une crèche de 60 enfants ?

Le nombre de 60 enfants accueillis a été évalué selon une réflexion entre le comité et la Direction de la crèche, tenant compte des besoins actuels, de la démographie future et des constructions à venir.

60 enfants par jour représentent déjà un beau défi. Pour encadrer ces enfants, un minimum de 20 collaborateurs ou collaboratrices est nécessaire pour couvrir les 11 heures d'ouverture et encadrer les enfants selon les normes fixées par le Service de l'enfance et de la jeunesse.

Les communes se sont concertées afin de trouver une solution, locaux à louer, parcelles disponibles pour la construction d'un nouveau bâtiment respectant les exigences d'une crèche. Le choix s'est porté sur la proposition de la commune Le Mouret, par la construction d'un nouveau bâtiment pouvant accueillir la crèche, sur le terrain jouxtant le centre sportif, à la place des containers actuels.

Nous avons demandé une étude de faisabilité à l'entreprise David Mivelaz et sommes accompagnés par Monsieur Dunand du bureau IEC, Institut Economique de la Construction à Lausanne. Monsieur Dunand a été notre consultant lors de la construction de la nouvelle école.

Le coût de construction de la nouvelle crèche a été estimé selon IEC à Fr. 4,7 millions, sachant que le programme des locaux doit encore être affiné.

Si Le Mouret construit et finance le bâtiment, les charges annuelles de ce bâtiment doivent être couvertes par les communes membres de l'Association.

Sachant que l'Association peut mettre un montant de location annuelle de maximum Fr. 90'000.00, les charges restantes doivent être financées par les communes. Si l'on calcule une charge locative de Fr. 282'000.00, montant qui devra encore être confirmé par le bureau IEC et que l'on déduit les Fr. 90'000.00, couvert par l'Association, le solde de Fr. 192'000.00 devra être couvert par les communes.

Ces charges de location doivent encore être acceptées par toutes les communes membres de l'Association.

Lors de l'assemblée des délégués de l'Association d'octobre dernier relative au budget, la commune de Le Mouret a annoncé le résultat du travail du bureau IEC et le coût estimé de construction.

Les communes partenaires sont attentives au travail du Conseil communal de Le Mouret, elles demandent que le dossier avance au plus vite afin de trouver le plus rapidement possible une solution au manque de places actuelles de la crèche.

C'est pourquoi, ce soir, le Conseil communal vous propose d'accepter le montant de Fr. 100'000.00 inscrit au budget, montant correspondant à l'établissement d'un avant-projet avec le coût de construction.

Le Conseil communal demande à l'assemblée communale d'accepter cette dépense.

L'investissement est le suivant :

Coût	Fr. 100'000.00
-------------	----------------

Financement :	par emprunts
---------------	--------------

Charges annuelles :

Amortissements	Fr. 10'000.00
----------------	---------------

Intérêts	Fr. 1'500.00
----------	--------------

M. Le Syndic passe la parole à M. Jacques Cotting, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport sur l'objet « *Structures d'accueil extrafamilial de jour – Crèche - crédit d'étude* ».

M. Jacques Vial fait remarquer qu'il était chef d'entreprise et membre de la commission de bâtisse. Il précise qu'il a remis l'entreprise il y a une dizaine d'années et qu'il n'a plus de lien avec l'entreprise et ne fait plus partie du conseil d'administration.

M. Jacques Vial précise qu'il fait partie de la commission de bâtisse de l'école de Praroman qui termine ses travaux actuellement. En fonction des informations qu'il a trouvées sur le site internet, il approuve le fait de devoir construire une crèche pour les besoins de la commune et des communes environnantes.

Mais alors pourquoi si peu d'informations ? Pourquoi tant de précipitations ? Pourquoi tant de cachotteries ? Il n'y a aucune information sur ce projet.

Tout d'abord, le choix du lieu. M. Vial n'a rien contre le fait que ce soit au centre sportif, mais pourquoi pas tout près de la nouvelle école ? et est-ce que les variantes proposées par des privés ont été étudiées et pourquoi ont-elles été écartées ? Selon M. Vial, il n'y a pas de réponse.

En ce qui concerne le projet en lui-même. Quel en est le cahier des charges ? On n'en a aucune idée. Qui l'a rédigé ? Que contient ce projet ? Peut-on voir des plans de ce projet ?

Concernant le coût 4,7 millions, c'est beaucoup pour un tel projet, semble-t-il. 4,7 millions, qui est-ce qui l'a calculé ?

Pour le crédit d'études de Fr. 100'000.00, est-ce beaucoup, est-ce peu ? 4,7 millions, c'est aussi Fr. 500'000.00 d'honoraire d'architecte.

Pourquoi pas un crédit d'études de Fr. 150'000.00 ? M. Vial connaît la réponse parce que pour Fr. 150'000.00, nous devons passer par les marchés publics. Donc, ici, on est parti avec un marché de gré à gré.

Au sujet du mandat, M. Vial demande pourquoi avoir choisi M. David Mivelaz et ses architectes, alors que d'autres architectes sont aussi présents dans notre commune et dans les communes environnantes ? Pourquoi un bureau qui n'a que trois ans d'existence et sans expérience sur ce genre de projet ? Pourquoi un bureau lié avec une entreprise de construction, ceci n'est pas un bon signe donné pour la réalisation ?

Quant au processus, quels seront les principes mis en solution ? Est-ce qu'on va dans un système de gré à gré comme ça a déjà commencé pour le premier mandat ?

En conclusion, avec une meilleure communication, M. Jacques Vial ne se serait pas posé toutes ces questions.

Avec une information anticipée et transparente, les citoyens sauraient pourquoi on vote ce soir. M. Jacques Vial espère avoir des réponses à toutes ces questions ce soir, sinon il ne peut pas et les citoyens présents ce soir, se prononcer sur un projet de 4,7 millions, qui surgit à la hâte, de derrière les fagots, caché par le Conseil communal, avec le choix d'un mandataire s'érigeant contre les entreprises locales.

Que veut exactement le Conseil communal avec un tel choix et si peu d'informations ? M. Jacques Vial demande au Conseil communal de retirer sa demande de crédit d'études et d'informer un peu mieux la population.

M. Le Syndic répond au nom du Conseil communal sur les différentes interventions que M. Jacques Vial a faites maintenant. Tout d'abord il n'y a aucune cachotterie de la part du Conseil communal dans cette demande de crédit de Fr. 100.000.00.

Si nous avons besoin d'un crédit d'étude, c'est justement pour avoir des informations que nous n'avons pas encore et pour avancer avec ce projet.

M. Le Syndic, répond à la question du lieu de construction de la crèche ? Pourquoi le lieu au centre sportif ? Il faut savoir que le Conseil communal a travaillé aussi pendant des mois, en collaboration avec les autres communes pour trouver un lieu, sur notre territoire, mais également dans les autres communes. Nous avons d'abord approché l'architecte de la nouvelle école du nouveau bâtiment scolaire, Mme Schermesser.

Dans le projet de construction de la nouvelle école, on avait demandé une extension possible de quatre salles de classe, si le nouveau bâtiment ne suffirait plus à notre commune et que l'on avait besoin de classes supplémentaires. Ce bâtiment serait construit en contrebas du nouveau bâtiment scolaire.

Nous nous sommes demandé si nous pourrions installer la nouvelle crèche dans l'extension prévu dans le projet. Alors le problème que nous avons rencontré était le suivant : que ferions-nous en cas de besoin en salle de classe ? Nous avons demandé à Mme Schermesser de nous calculer le coût de ce bâtiment, incluant un parking souterrain pour la dépose d'enfants à la crèche.

Le coût était tout à fait trop élevé, et nous avons abandonné ce projet.

Nous avons ensuite réfléchi à la possibilité d'installer cette nouvelle crèche dans l'école d'Essert. Ce n'était pas possible car le bâtiment actuel a le même volume que la cure de Praroman. En contrebas de l'école d'Essert, nous avons une parcelle qui est en zone d'intérêt général ; on a aussi étudié la

possibilité de construire un nouveau bâtiment sur cette parcelle. Finalement, avec tous les avantages et les inconvénients, on a aussi laissé tomber ce projet.

Nous sommes donc naturellement arrivés sur le site du centre sportif puisqu'on avait déjà mis des pavillons scolaires lors de l'introduction de la deuxième année d'école enfantine. Avec ces pavillons scolaires nous avons remarqué que cela avait bien fonctionné. De plus avec tous les avantages supplémentaires par rapport aux autres projets, que ce soit place de jeu, parking pour les parents qui viennent amener leurs enfants à la crèche, le site du centre sportif a plu aux communes partenaires de l'association de la crèche.

Le cahier des charges n'est pas encore défini, mais quand on sait qu'on veut faire une crèche pour 60 enfants, les locaux sont vite définis, car le service de l'enfance et la jeunesse a des recommandations. On ne peut pas faire une crèche comme on veut ; les m2 par enfant sont calculés pour manger, pour dormir, comme salle de repos, etc. Donc la grandeur, les normes sont données par le service d'enfance et de la jeunesse. C'est ce qui définit les locaux dont nous avons besoin.

M. Le Syndic précise que le coût de 4,7 millions est assuré. Quand nous avons mandaté M. David Mivelaz pour nous faire une étude de faisabilité, c'était juste pour savoir pour une construction modulaire, simple, si on arrivait installer ce volume à la place des containers qui sont maintenant au centre sportif. Il nous avait sorti un montant de Fr. 3.5 millions, montant confirmé par la commission financière, mais c'était uniquement pour le bâtiment lui-même.

Et ensuite, comme l'a dit aussi la commission financière, nous avons la chance d'avoir M. Dunand qui nous a suivi dans toute la construction de l'école et en qui nous avons entière confiance. Nous lui avons transmis le projet et nous a refait tous ses calculs précisément pour arriver à ce montant de 4,7 millions.

M. Dunand nous a également transmis le chiffre de Fr. 100'000.00 pour le budget 2025. Le document est conséquent incluant tous les éléments clés des chapitres de la SIA, avec tous les montants déterminés pour chaque chapitre de la SIA, etc.

Nous avons besoin d'un bâtiment professionnel pour une crèche. Aujourd'hui, à la Cure de Praroman, ce n'est pas le cas. Nous ne pouvons pas travailler correctement dans ces conditions.

M. Xavier Cudré-Mauroux remercie M. Le Syndic pour ces explications et ne remet pas en question le projet, ni les coûts mais c'est juste l'endroit qui le dérange. La commune possède un magnifique centre sportif avec cette belle halle, en revanche, il n'y a pas une halle polyvalente. Il se demande qu'elle soit la vision et le développement futur du centre sportif.

M. Le Syndic répond qu'évidemment nous avons aussi réfléchi à ce projet, mais depuis 20 ans-30 ans, on n'a jamais pu avancer avec dossier et venir devant l'Assemblée Communale, parce qu'on connaît le coût de cette troisième halle. Il faut aussi savoir que la commune de Bois-d'Amont va maintenant aussi construire une halle sportive avec possibilité de faire des spectacles.

M. Le Syndic précise qu'il n'y a rien qui dit que cette crèche va se construire ici au Mouret. Parce que, comme l'a dit Mme Martine Halter, avant de dépenser un franc dans ce crédit d'étude, nous voulons avoir la certitude des communes, dans un document signé, qu'elles sont avec nous dans ce projet et vont accepter les charges de ce bâtiment.

Ce projet de crèche ne doit coûter à la commune que la participation selon la répartition selon la convention et pas plus. Actuellement 48% des charges financières de la crèche sont supportés par la commune.

Mme Romy Pilet rejoint l'avis de M. Xavier Cudré-Mauroux et n'est pas favorable à la construction de la crèche au centre sportif.

M. Jacques Cotting aimerait juste avoir la confirmation que les Fr. 100'000.00 ne pourraient être dépensés qu'au cas où toutes les communes sont favorables et d'où provient le chiffres de 60 enfants ?

M. Le Syndic répond que Mme Martine Halter a précisé que toutes les communes devaient être derrière nous dans ce projet et le calcul des 60 enfants a été fait et défini par les besoins de la crèche, les besoins des communes, les conseils communaux et par les comités qui gèrent la crèche. Après, il y a quantité d'études.

M. Jacques Vial aimerait quand même relever l'importance du vote d'aujourd'hui. On est ici moins de 100 personnes. Il l'a dit au début de son intervention, il est d'accord pour que l'on fasse une crèche dans la région. En revanche, l'emplacement ne fait pas l'unanimité. Deuxièmement, l'assemblée de ce soir est composée d'une centaine de personnes qui va décider pour les 3500 habitants de la commune. Et pour les 10000 habitants de la région. Il faut bien se rendre compte que si l'assemblée vote un crédit d'études aujourd'hui sous la forme qui est présentée, elle prend un engagement qui est extrêmement fort.

M. Jacques Vial estime que ceci n'a pas été dit et qu'aucune personne est informée. Il pense qu'il n'y a pas beaucoup de personnes qui sont allés sur le site internet de la Commune avant cette Assemblée et trouve qu'il y a un manque évident d'informations. Pourquoi les 3500 autres habitants de la commune ne sont pas informés sur un projet pareil ?

M. Jacques Vial revient sur l'école et pense qu'on nous cache des choses, et s'excuse de le dire comme ça, on présente ça en vitesse, on fait vite passer un crédit d'études à l'Assemblée Communale et ensuite on est lié par ce crédit d'études qui a été fait.

M. Jacques Vial estime qu'il y a vraiment un manque d'information et c'est pour ça qu'il demande que les populations du Mouret et des environs soient mieux informées avant de décider si on part avec un projet pareil. C'est un manque évident de transparence de la part de la Commune. M. Jacques Vial demande que ce projet soit retiré pour le bon état des choses.

M. Le Syndic répond qu'il ne se permettrait pas, au nom du Conseil communal, de rire sur les 82 personnes qui sont ici présentes ce soir et qui représentent la population ou les citoyens de la commune de Mouret. Nous fonctionnons comme ça, nous avons la chance d'être dans une démocratie. Depuis toujours, les assemblées communales ont décidé des demandes soumises par le Conseil communal, qu'on soit 50, 40, 80, même que nous sommes 3500 habitants.

M. Le Syndic précise que pour le moment, nous ne demandons qu'un crédit d'étude et ce n'est pas le premier que nous demandons. Le projet final sera présenté devant l'assemblée qui décidera ou non d'investir dans ce futur bâtiment. Mais pour en arriver là, nous avons besoin d'un crédit d'étude.

La parole n'étant plus demandée, M. Le Syndic passe au point 2.2.4

2.2.4 Approvisionnement en eau – chambre de vannes Le Cloalet

M. Le Syndic passe la parole à M. Denis Murith pour la présentation de cet objet.

M. Denis Murith informe l'assemblée que l'eau potable est une denrée précieuse et indispensable à notre vie !

Pour pouvoir bénéficier de ce trésor, faut-il encore qu'elle parvienne à notre robinet. En effet, seul un réseau de distribution en parfait état en garantit sa distribution.

Nous avons sur le territoire communal une chambre de vannes située au Closalet en haut de Bonnefontaine et celle-ci a quelques problèmes que l'on doit palier tels que vannes non étanches ou très difficiles de fermeture.

Cette chambre d'importance vitale, permet aussi un échange de distribution avec la Commune de St-Sylvestre, soit elle fournit de l'eau en cas de besoin pour notre commune soit nous lui livrons de l'eau lorsqu'elle a des problèmes. Un contrat nous lie avec cette commune pour cette livraison d'eau en cas de secours.

Bonnefontaine se développant au niveau des constructions, nous devons pouvoir faire face aux nouvelles demandes de raccordements. Il s'agit aussi d'une mise en conformité face aux nouvelles exigences légales pour les distributions de cette denrée qu'est l'eau potable.

Les travaux consistent en 2 parties :

1. Remplacement de vannes et diverses pièces telles que conduites et manchons
2. Travaux de génie civil : perçage de la chambre et maçonnerie.

Le Conseil communal demande à l'assemblée communale d'accepter cette dépense.

L'investissement est le suivant :

Coût	Fr.	98'500.00
------	-----	-----------

Financement : par emprunts

Charges annuelles :

Amortissements	Fr.	1'231.00
Intérêts	Fr.	2'463.00

M. Le Syndic passe la parole à M. Jacques Cotting, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport sur l'objet « Approvisionnement en eau – chambre de vannes Le Closalet ».

La parole n'étant pas demandée, M. Le Syndic passe au point 2.2.5

2.2.5 Traitement communal des eaux usées – Epuration – collecteurs route du Grâbo

M. Le Syndic passe la parole à M. Denis Murith pour la présentation de cet objet.

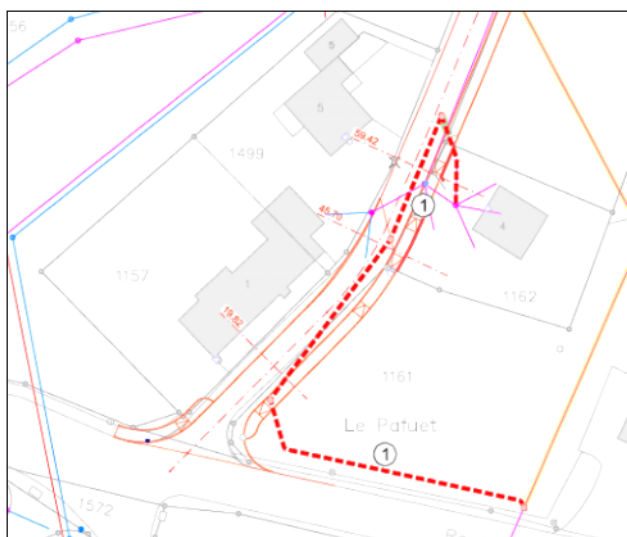
M. Denis Murith informe l'assemblée que c'est bientôt fini les bals du jeudi au Pafuet ! Le temps inexorablement égrène les jours et les heures et nous met face à la réalité. Un nouveau projet de construction d'un immeuble et 10 villas contiguës en lieu et place du Café et de la salle du Pafuet a été déposé.

Qui dit projet de construction dit aussi raccordement au réseau communal d'épuration. Nous avons étudié la situation de ce secteur et une solution a été trouvée. Cette solution consiste en la création d'un réseau comprenant l'évacuation des eaux claires ainsi que celle des eaux usées.

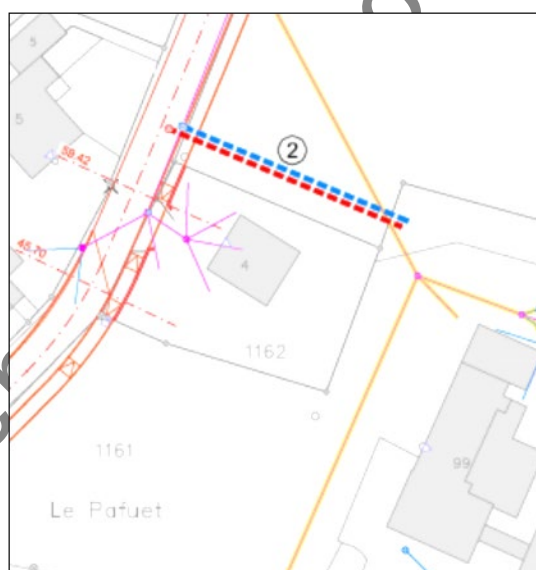
Situation générale

Explications :

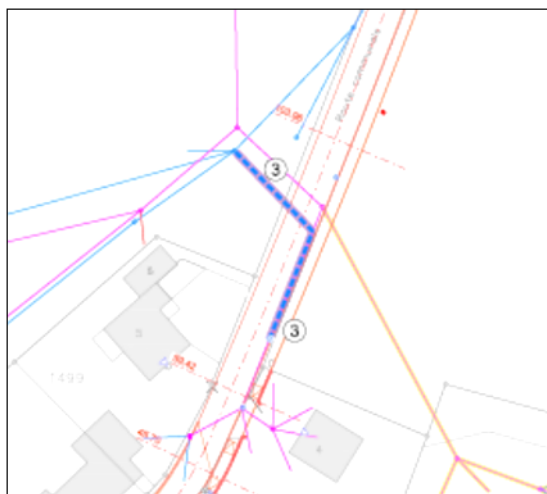
Le tracé pointillé rouge no. 1, est la reprise du collecteur des eaux usées du garage ainsi que celles de l'art. 1157 RF, à charge des privés, sauf raccordement de l'art 1157 RF (Commune).



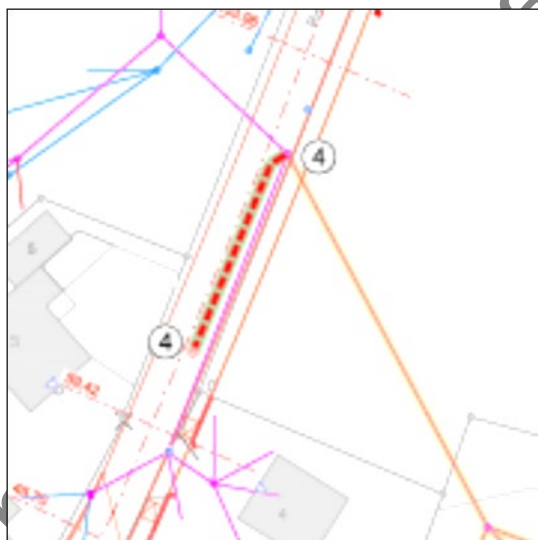
Les tracés pointillés rouges et bleus no. 2 sont les collecteurs de raccordement de l'art. 1161 RF, nouveau projet de construction. Ces collecteurs sont entièrement à charge des propriétaires du projet. Ce nouveau tracé nous permettra de canceler le collecteur existant traversant la parcelle art. 1163 RF, propriété de la Commune et ainsi la valorisent pour tout projet futur.



Le tracé no. 3 est un nouveau collecteur d'environ 38 mètres pour l'évacuation des eaux claires et celui-ci se greffe sur le collecteur communal existant. Une répartition financière a été établie et consiste en une prise en charge de 50 % pour la Commune et 50 % pour les promoteurs de l'art. 1161 RF.



Le tracé no. 4 est un nouveau collecteur pour les eaux usées. Ce collecteur d'une longueur évaluée de 26 mètres est à l'entière charge de la Commune car il s'agit de la récolte de plusieurs immeubles et soumis à la législation en vigueur « obligation d'équipements ».



Une convention de répartition des frais a été signée avec les futurs propriétaires de l'art. 1161 RF nous permettant ainsi de vous présenter un projet viable et sans surprise.

De plus, après réflexions, le Conseil est d'avis que d'équiper en attente notre parcelle communale art. 1163 RF (point 5 et 6) est judicieux pour au moins 2 raisons ; Valorisation à la hausse de cette parcelle et pour le point 5, une collaboration étroite avec la réalisation du trottoir et ainsi des coûts de construction moindres. Pas besoin de casser le trottoir dans le futur.



Coût des travaux : Fr. 102'500.00 avec la répartition suivante :

Secteur tracé

1. :	Collecteur EU.	A charge des privés (sauf raccordement art 1157 RF Commune Fr. 7'500.00)
2. :	Collecteurs EC et EU.	A charge des privés art 1161 RF
3. :	Collecteur EC :	Privés 50 % - Commune 50 %
4. :	Collecteur EU :	Commune 100 %
5. :	Collecteur EC - En attente	100 % Commune
6. :	Collecteur EU - En attente	100 % Commune

Une collaboration étroite avec la réalisation du trottoir devrait nous permettre de pouvoir limiter les frais par une réalisation commune et une répartition efficace entre les 2 dicastères.

Le Conseil communal demande à l'assemblée communale d'accepter cette dépense.

L'investissement est le suivant :

Coût Fr. 102'500.00

Financement : par emprunts

Charges annuelles :

Amortissements	Fr. 1'281.00
Intérêts	Fr. 1'538.00

M. Le Syndic passe la parole à M. Jacques Cotting, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport sur l'objet « *Traitement communal des eaux usées – Epuration – collecteurs route du Grâbo* ».

La parole n'étant pas demandée, M. Le Syndic passe au point 2.2.6

2.2.6 Routes communales – création trottoir Le Grâbo – crédit supplémentaire

M. Le Syndic passe la parole à M. Nicolas Yerly pour la présentation de cet objet.

M. Nicolas Yerly informe l'assemblée que lors de l'assemblée communale du 15 décembre 2016 un crédit de Fr. 183'000.00 avait été voté et accepté afin garantir la liaison piétonne entre le nouveau quartier de Grâbo et le centre du Pafuet.

Entre-temps, malgré de nombreuses discussions entre les propriétaires concernés, aucun accord n'a pu être trouvé pour mener à bien un ouvrage de qualité, ce qui a malheureusement retardé l'avancement du projet.

Aujourd'hui, la parcelle N°1161 est à l'enquête et va accueillir plus de 12 appartements, 10 villas et 4 attiques, marquant ainsi une avancée significative dans le développement urbain de la région.

Ce projet permet de finaliser l'ouvrage tout en assurant la continuité du trottoir et en prévoyant une sortie correcte sur la route cantonale.

La nouvelle loi sur la mobilité (Lmob), entrée en vigueur le premier janvier 2024, nous oblige à faire des corrections telles que l'augmentation de la largeur des voies et diverses modifications concernant le champ de vision.

Malgré les difficultés initiales, les travaux sur la parcelle N°1161 promettent de répondre aux exigences de la Lmob et d'améliorer la sécurité routière.

Le Conseil communal demande à l'assemblée communale d'accepter cette dépense.

L'investissement est le suivant :

Coût	Fr. 146'000.00
-------------	----------------

Financement :	par emprunts
---------------	--------------

Charges annuelles :

Amortissements	Fr. 3'650.00
----------------	--------------

Intérêts	Fr. 2'190.00
----------	--------------

M. Le Syndic passe la parole à M. Jacques Cotting, membre de la commission financière, pour la lecture du rapport sur l'objet « *Routes communales – création trottoir Le Grâbo – crédit supplémentaire* ».

La parole n'étant plus demandée, **M. Le Syndic** met au vote **le budget de fonctionnement** présentant un excédent de charge de Fr. 78'171.60 lequel est **accepté** à l'unanimité

Puis, c'est au tour des investissements :

2.2.2 Ecole de Zénauva - Tableaux interactifs pour salle de classe

Le montant de Fr. 50'000.00 est accepté à

2.2.3 Structures d'accueil extrafamilial de jour – Crèche - crédit d'étude

Le montant de Fr. 100'000.00 est accepté à

2.2.4 Approvisionnement en eau – chambre de vannes Le Cloalet

Le montant de Fr. 98'500.00 est accepté à

2.2.5 *Traitement communal des eaux usées – Epuration – collecteurs route du Grâbo*

Le montant de Fr. 102'500.00 est accepté à

2.2.6 *Routes communales – création trottoir Le Grâbo – crédit supplémentaire*

Le montant de Fr. 146'000.00 est accepté à

Le budget des investissements 2025 est accepté. **M. Le Syndic** remercie, au nom du Conseil, les citoyennes et citoyens pour leur confiance.

Tractanda No 3 - Remise du prix du mérite communal de Le Mouret

En 2017, le Conseil communal a instauré l'Attribution du mérite communal Le Mouret.

Cette récompense décerne un mérite sportif, culturel, artisanal et de hobby.

Le Conseil communal attribue chaque année un mérite destiné à mettre en valeur, à remercier ou à encourager les résultats et activités de personnes domiciliées sur son territoire ou de sociétés ayant une activité prépondérante dans la commune.

Les mérites attribués annuellement par le Conseil communal comprennent :

- un mérite individuel

Et/ou

- un mérite par équipe

Le montant du mérite individuel est de Fr.800.-, celui du mérite par équipe est de Fr. 1200.-

Trois dossiers sont parvenus au jury, le premier a été déposé par Manoa Mottey, hockeyeur pour un prix concernant le mérite individuel, le deuxième dossier a été déposé par la fanfare l'Avenir pour la mise sur pied de leur spectacle musical Grease et le troisième dossier concerne l'association 3 souffles Muco, association qui sensibilise les gens à la maladie de la mucoviscidose. Ces deux derniers dossiers ont été déposés dans le cadre d'un prix par équipe

Manoa Mottet est un jeune de 12 ans. Après avoir passé plusieurs étapes de sélection, il a la chance d'être retenu dans l'équipe des meilleurs joueurs de suisse romande pour participer au prestigieux 65 ième tournoi international de hockey PEE-WEE au Canada.

Ce tournoi est considéré comme le championnat du monde dans sa catégorie, il se déroulera du 9 au 26 février prochain.

Depuis l'âge de deux ans, Manoa pratique le hockey, au sein du mouvement junior du HC-Gottéron, son rêve est de devenir hockeyeur professionnel. Pour l'atteindre il travaille dur sur la glace, à l'école et cette sélection est un premier pas vers son rêve

Notre société de musique, L'Avenir a présenté durant l'année 2024 Histoire de Grease, une comédie musicale qui a réuni plus de 120 artistes amateurs de musique, de chant et de danse. Ce projet de comédie musicale a démarré en 2021. Les musiciens de l'Avenir ont réalisé des paniers sucrés et salés afin de financer le projet. Grace au soutien financier de nos entreprises locales et régionales ils ont couvert plus de Fr. 150'00.- de budget.

Histoire de Grease a été un succès qui a dépassé toutes leurs attentes, tous leurs objectifs ont été atteint, à savoir : La participation de 450 enfants qui ont découvert la musique, le chant et la danse, la participation de 2400 personnes lors de 6 soirées, l'engouement qui a touché toute la région et la presse, l'objectif de réunir des personnes de différentes générations et l'idée de proposer un ticket fondue-spectacle qui a permis une magnifique convivialité entre tous.

Animer notre commune fait partie des buts de la société de musique, par l'entremise des réservations en ligne il a été défini que plus de la moitié des spectateurs venaient de notre commune

Pour la société de musique, obtenir un prix serait porteur d'un message que les sociétés locales sont importantes et que créer des événements implique un investissement, mais que cela représente une vraie richesse pour la vie locale et une grande fierté pour la société organisatrice

La mucoviscidose est une maladie génétique causée par un gène défectueux. Elle est la maladie génétique la plus fréquente en Europe, 300'000 suisses sont porteurs sains du gène. En suisse 1 enfant sur 2500 naissances est touché, il y a environ 1000 malades en Suisse. L'espérance de vie se situe aujourd'hui à plus de 50 ans, mais l'âge moyen de décès de l'ensemble des patients n'est que de 32 ans.

L'association 3 souffles MUCO est issu de 3 parents d'enfants atteints de la mucoviscidose avec l'envie de faire bouger les choses avant tout pour leurs 3 garçons mais également pour tous les mucos et leur famille afin de pouvoir leur offrir un meilleur avenir.

Cette association a vu le jour en septembre 2016 et a pour objectif de faire parler de la maladie, soutenir la recherche contre la mucoviscidose et le centre mucoviscidose du CHUV ainsi que d'autres centres de pneumologie, de sensibiliser les gens à la mucoviscidose ainsi qu'aux dons d'organe et récolter des fonds pour soutenir tous les projets qui leur tiennent à cœur afin de faire avancer les choses pour un maximum de sourires et de souffle.

Cette association est toujours présente lors de manifestations sur le plateau du Mouret, régaland petits et grands avec de délicieuses pâtisseries maison, bonbons, barbabapa. Un stand grimace complète joyeusement cette jolie équipe afin de faire plaisir à nos plus jeunes et nos moins jeunes.

Tout au long de l'année, le comité se donne à fond pour pouvoir rendre le quotidien des mucos et de leur famille un peu plus supportable. L'association est persuadée qu'ensemble on est plus fort que la maladie

Les trois dossiers ont été étudiés par le jury et le Conseil communal. Lors de sa séance du 19 novembre 2024, le Conseil communal a décidé d'octroyer un prix du mérite individuel à Manoa Mottey, un prix du mérite pour groupe à notre fanfare L'Avenir et d'octroyer un don de 500.-fr à l'association 3 souffles Muco.

Manoa,

Un immense bravo à toi ! Depuis l'âge de deux ans, tu as consacré ton temps, ton énergie et ta passion au hockey et les résultats parlent d'eux-mêmes. Ton incroyable progression et ta réussite lors des sélections régionales et nationales sont la preuve de ton talent, de ton travail acharné et de ta détermination.

Représenter la Suisse romande au prestigieux tournoi Pee-Wee au Canada est une véritable consécration. C'est une expérience unique et une belle opportunité de montrer tout ce dont tu es capable sur la glace. Notre commune est fière de toi !

Nous te remercions de porter nos couleurs avec autant de fierté et d'engagement. Continue de te donner à fond et, surtout, amuse-toi lors de cette belle aventure.

Nous sommes de tout cœur avec toi et te souhaitons beaucoup de succès !

L'Avenir Le Mouret

Un grand merci et toutes nos félicitations pour l'extraordinaire spectacle Grease que vous avez su mettre sur pied ! Vous avez réuni pas moins de 120 artistes, entre musiciens, chanteurs et danseurs, pour offrir un moment unique et mémorable.

Le succès de cet événement est indéniable : 2'400 spectateurs, soit plus de la moitié des habitants de notre commune, sont venus vibrer au rythme de votre talent et de votre créativité. Votre spectacle a également su capter l'attention de la presse, une belle reconnaissance de votre travail exceptionnel. Votre engagement, votre passion et votre esprit d'équipe ont permis de réaliser un projet grandiose, qui restera dans les mémoires. Vous avez su rassembler notre communauté autour de la musique et de l'émotion, et pour cela, nous vous adressons toute notre gratitude et notre admiration.

Bravo à toutes et à tous ! Continuez à illuminer notre région avec votre enthousiasme et votre talent.

3 souffles Muco

Un immense merci et toutes nos félicitations pour votre dévouement et votre engagement exemplaire. Grâce à votre association, vous sensibilisez inlassablement notre population à la mucoviscidose et à l'importance vitale du don d'organes, tout en collectant des fonds pour des projets qui font une réelle différence.

Votre présence constante lors de chaque manifestation sur le plateau du Mouret témoigne de votre implication et de votre volonté de toucher le plus grand nombre de personnes. Vous portez un message d'espoir, de solidarité et de courage qui inspire profondément.

Les efforts que vous déployez pour faire avancer cette cause méritent toute notre reconnaissance et notre soutien. Grâce à vous, des vies peuvent être transformées, et la sensibilisation que vous menez est un précieux moteur de changement.

Continuez à œuvrer avec cette énergie et cette passion qui font de vous des acteurs essentiels. Merci d'être là, de croire en vos projets et de les mener avec tant de cœur.

Tractanda N° 4 - Modification du Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES)

M. Le Syndic passe la parole à Mme Martine Halter pour la présentation de cet objet.

Mme Martine Halter informe l'assemblée qu'au niveau de la commune, deux règlements traitent particulièrement de l'accueil extrascolaire. Il s'agit, d'une part, du règlement communal concernant l'accueil extrascolaire et son annexe qui fixe le barème des différents tarifs. Ce règlement et les tarifs y relatifs sont de la compétence de l'assemblée communale et d'autre part, le règlement communal d'application qui couvre plus particulièrement les aspects organisationnels de l'accueil extrascolaire et qui est de la compétence du Conseil communal.

Le Conseil communal vous propose d'accepter ce nouveau règlement communal. En effet, la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour, nous impose de facturer l'accueil extra-scolaire sur la base du revenu déterminant du ménage. Jusqu'à ce jour, nous facturons sur la base des revenus bruts. Nous n'avons donc pas le choix de modifier notre table de calcul.

Le revenu brut correspond au montant que vous avez sur votre fiche de salaire. Le revenu déterminant, beaucoup plus précis, se calcule pour les salariés et rentiers, en fonction de votre revenu annuel net selon votre dernier avis de taxation, auquel on ajoute les primes et cotisations d'assurances, les intérêts passifs privés pour la part qui excède Fr. 30'000.00, les frais d'entretien d'immeubles privés pour la part qui excède Fr. 15'000.00 et le vingtième de la fortune imposable. C'est le résultat obtenu qui va permettre le calcul du tarif de placement à l'AES.

Pour les indépendants, le calcul est sensiblement identique avec toutefois quelques codes à rajouter. Vous trouverez la table de calcul sur le site de l'état et dès approbation de notre nouveau règlement sur le site de la commune.

Le nouveau règlement, mis à jour (cosmétique) et la nouvelle table de facturation ont été avalisés par les différents services de l'état.

Le Conseil communal demande à l'assemblée communale d'accepter la modification de ce règlement.

La parole n'étant plus demandée, **M. Le Syndic** met au vote la **Modification du Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES)** lequel est **accepté** à l'unanimité

Tractanda N° 5 - Modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut Lac français

M. Le Syndic passe la parole à Mme Martine Halter pour la présentation de cet objet.

Mme Martine Halter informe l'assemblée qu'afin de pouvoir faire face aux investissements conséquents que l'Association va devoir concevoir pour adapter l'offre des CO à la progression démographique, à commencer par l'assainissement du CO de Marly et ensuite la construction du CO de Givisiez, la **limite d'endettement** prévue à l'article 39 des statuts doit être revue à la hausse.

Également en lien avec la construction du CO de Givisiez, l'article 16 des statuts définissant la **composition du Comité de direction** doit être modifié afin d'intégrer un.e représentant.e de la nouvelle commune siège de Givisiez.

En décembre 2022, une proposition de modification des statuts avait été présentée et soumise au vote de l'Assemblée des délégués.e.s. Les modifications portaient sur trois aspects :

1. La révision de la clé de répartition des charges en réduisant le poids de la péréquation (80% population légale et 20% population légale pondérée par l'indice de potentiel fiscal au lieu des 75/25),
2. L'augmentation de la limite d'endettement à 125 millions de francs au lieu des 100 millions,
3. Ainsi que la modification de la composition du Comité de direction en intégrant la commune de Givisiez comme commune siège.
- 4.

L'Assemblée des délégué.e.s s'était prononcée en faveur de ces modifications. L'entrée en vigueur (trois objets non dissociables), au 1^{er} janvier 2024, était toutefois pendante, d'une part, d'une acceptation par les trois quarts des législatifs des communes membres représentant les trois quarts de la population (modification essentielle des statuts au sens de l'art. 113 LCo), d'autre part, de l'approbation par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) de ces modifications statutaires. A l'occasion de l'assemblée de délégué.e.s de mai 2023, les résultats, bien que partiels, donnaient un net refus au sein des communes membres, la remise en question de la clé de répartition étant la principale pierre d'achoppement.

À la suite des conclusions de l'étude sur l'évolution démographique du district de la Sarine, réalisée en collaboration avec la Ville de Fribourg et le Réseau Santé de la Sarine (RSS) à l'été 2022, un groupe de travail a été constitué courant 2023 pour établir un plan d'action dont les conclusions ont été présentées à l'Assemblée des délégué.e.s en décembre 2023. En complément à la construction du CO de Givisiez et de l'assainissement du CO de Marly, les principales orientations identifiées visent à exploiter pleinement le potentiel des sites existants pour répondre aux besoins prévus d'ici 2030-2035 ; on peut notamment citer à ce titre un agrandissement du CO de Pérolles et un réaménagement des locaux du CO de Sarine Ouest. De plus, le groupe de travail recommande de maintenir les synergies avec la Ville de Fribourg.

Pour mémoire, selon l'étude Microgis, il est prévu 6 à 7 classes de plus à l'horizon 2035 au CO de Marly, 4 à 5 classes de plus à l'horizon 2030 au CO de Pérolles, 4 à 5 classes de plus à l'horizon 2035 au CO de Sarine Ouest et un statu quo au CO du Gibloux. Au total, il faudrait donc prévoir une **hausse 14 à 17 classes, d'ici 2035**, pour les CO de l'Association afin d'être à même d'accueillir les élèves projetés.

Il sied de relever que conformément à l'article 41 des statuts, les décisions de l'Assemblée des délégué.e.s concernant une dépense nouvelle supérieure à 5 millions de francs sont soumises au referendum facultatif, tandis que celles dépassant 10 millions sont soumises à un référendum obligatoire. Ainsi, l'engagement financier des projets d'importance reste systématiquement assujéti aux règles du référendum, facultatif ou obligatoire, quelle que soit la limite d'endettement.

La limite d'endettement a déjà été révisée à plusieurs reprises afin de répondre aux besoins en matière d'infrastructures scolaires :

•	Jusqu'en 1988 :	10 millions
•	De 1988 à 2003 :	30 millions
•	De 2004 à 2017 :	50 millions
•	Dès 2018 :	100 millions

La réalisation des projets d'importance explique l'évolution de l'endettement selon les périodes : une croissance entre 2001 et 2008, suivie d'une phase d'amortissement de la dette jusqu'en 2017, puis d'une stabilisation où les amortissements étaient équilibrés par de nouveaux emprunts jusqu'en 2021. Ensuite, une nouvelle forte augmentation des besoins de financement, notamment en raison des travaux au CO de Marly, mais surtout par la construction du CO de Givisiez. Cette augmentation devrait conduire, d'ici 2027, à dépasser la limite des 100 millions de francs d'endettement.

Il est à relever une **actualisation de l'endettement projeté entre décembre 2022 et aujourd'hui**, en raison de l'évolution des coûts liés à l'assainissement du CO de Marly et à la construction du CO de Givisiez. En décembre 2022, les coûts de construction bruts (subventions non déduites) s'établissaient à 19,45 millions de francs pour le CO de Marly et à 61,5 millions pour le CO de Givisiez (sans les terrains), alors qu'ils sont projetés à ce jour à 24,5 millions¹ pour le CO de Marly et 82,9 millions pour le CO de Givisiez, l'augmentation tient en deux parties : d'une part, un surcoût lié au développement des projets et, d'autre part, une indexation à la hausse de l'indice des prix de la construction.

Afin de contenir les coûts d'assainissement du CO de Marly et la construction du CO de Givisiez, tout en répondant aux besoins actuels en matière d'entretien, de rénovation et de potentielles extensions des bâtiments existants, l'association doit relever la limite d'endettement à **150 millions de francs**.

Il est important de rappeler qu'il ne s'agit en aucun cas d'un chèque en blanc

- Pour rappel, selon l'art. 41 des statuts :

- Toute nouvelle dépense supérieure à 5 Mio est soumise au référendum facultatif
- Toute nouvelle dépense supérieure à 10 Mio soumise au **référendum obligatoire**

Composition du Comité de direction (art. 16 des statuts)

Avec la construction d'un nouveau CO dans la commune de Givisiez, cette dernière devient de facto une commune siège tel que défini à l'article 16 al. 1 des statuts. Comme les statuts précisent que les communes siège disposent d'un siège au Comité de direction, celui-ci passe de 12 à 13 membres. Une modification de l'article en question s'impose en conséquence.

Le Conseil communal vous demande d'accepter la modification de ces statuts.

La parole n'étant plus demandée, **M. Le Syndic** met au vote la *Modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut Lac français Campagne et du Haut Lac français* lesquels sont **acceptés** à l'unanimité

Tractanda No 6 - Information

Au début du mois d'octobre, trois représentants de La Poste Suisse sont venus devant le Conseil communal afin de nous informer sur l'avenir de notre Poste.

L'information n'en était pas vraiment une, puisque nous avons compris que la Poste souhaitait fermer notre office postal et trouver un commerçant qui accepte de recevoir un guichet postal.

À la suite de cette séance, le Conseil communal a refusé de signer le procès-verbal de ladite séance, par courrier annexé nous avons écrit que nous refusions la fermeture de notre poste.

À la suite de l'initiative de la commune de Saint-Cergue et avec 45 autres communes nous avons rejoint l'Alliance des communes, communes de tous les cantons romands opposées à la fermeture des offices postaux. Toutes les communes ont écrit le même jour à leurs élus aux Conseil des États en leur demandant de soutenir une motion qui leur était soumise en date du 5 décembre.

Cette motion demande de clarifier le mandat de service universel et le domaine d'activité de la Poste avant toute nouvelle restructuration ou tout nouveau démantèlement.

A notre grand regret, le vote au Conseil des États a été repoussé à la session de printemps, ce report à la session suivante est devenu une règle lorsqu'un sujet ne peut être traité pour des question de temps à disposition.

La question demeure de savoir pour quelles raisons ce sujet *en particulier* a été repoussé et qui est à la manœuvre pour modifier ainsi l'ordre du jour de la session. Et il est un peu tôt pour identifier précisément à qui profitera ce délai supplémentaire. D'un côté, la Poste bénéficie d'un sursis durant lequel elle peut investir toutes ses forces dans la mise en œuvre de ses décisions dans les communes concernées. D'un autre côté, la pression était devenue très forte sur ce sujet, l'issue du vote était très incertaine et peut-être qu'une réflexion sur une voie alternative a commencé, mais on ne sait rien de ces coulisses et des personnes ou institutions qui y travailleraient éventuellement, affaire à suivre.

Tractanda No 7 - Divers

M. Claude Von Büren demande à avoir des renseignements sur la route menant à Treyvaux par Essert. Il y a des piquets qui avaient été posés et de plus on ne peut même plus croiser du côté d'Essert. Il propose de mettre cette route en limitation de poids plutôt que d'embêter le monde avec des piquets qui sont plantés un peu à la limite de l'autorisation.

M. Le Syndic remercie M. Von Büren pour son intervention. Il précise que nous avons reçu des remerciements d'autres citoyens pour avoir planté ces mêmes piquets. Il rappelle qu'une pétition a été envoyée à la commune de Treyvaux et du Mouret, concernant le transport des poids-lourds.

Nous étudions comment faire pour limiter ou interdire le transport des poids-lourds : modifier les GPS, ce n'est pas aussi simple que ça parce qu'il y a des quantités de sociétés différentes qui gèrent par exemple les GPS. On a aussi regardé au niveau de la loi sur les routes, avec les ponts et chaussées, comment on pourrait interdire les camions. On ne peut pas tout simplement mettre un écriteau interdit au poids-lourds, parce qu'il y a toute une démarche à faire et on est en train d'analyser si cette démarche en vaut la peine.

M. Claude Von Büren demande si les propriétaires qui plantent des arbres ne devraient pas assumer les frais de nettoyage des feuilles qui tombent sur la route.

M. Le Syndic répond que malheureusement ce n'est pas possible.

M. Julien Bersier demande au conseil si la place de jeux de la nouvelle école restera en l'état.

Mme Martine Halter répond que nous cherchons actuellement des jeux inclusifs pour que tous les enfants puissent jouer ensemble.

M. Gilbert Pasquier remarque également que les poteaux installés à la place de jeux sont installés en pente et cela pourrait être dangereux pour les chevilles.

M. Gilbert Pasquier constate que la commune a beaucoup investi pour la pollution lumineuse et il regrette que les lumières devant la nouvelle école soient allumées.

M. Le Syndic prend acte de la remarque et nous allons regarder cette problématique.

M. Gilbert Pasquier constate que lors des sorties de l'école de Praroman, les voitures se parquent sur la route où il y a des lignes continues, ce qui est interdit.

M. Le Syndic répond que le gendarme du Mouret est régulièrement présent aux endroits sensibles des écoles. Nous prenons acte de la remarque.

La parole n'étant pas demandée, **M. Le Syndic** remercie Mme Tiffany Péclat pour la mise à disposition de la salle, M. Jean-Paul Bernard pour l'enregistrement et la sonorisation, le personnel communal pour la mise en place de la salle et le service du micro, toutes les personnes qui oeuvrent, parfois dans l'ombre, pour le bon fonctionnement de notre commune.

Il remercie également ses collègues du Conseil communal pour tout le travail quotidien effectué.

A vous toutes et à vous tous, merci pour votre présence et votre participation.

M. Le Syndic lève la séance à 21h45.

Applaudissements

COMMUNE LE MOURET

Le secrétaire :

Le Syndic :

Laurent Tercier

Nicolas Lauper

Annexes :

- N° 1 : convocation à l'assemblée communale
- N° 2 : rapport de la commission financière

Document pas encore approuvé